



**NATIONS
UNIES**



**Convention sur la lutte
contre la désertification**

Distr.
GÉNÉRALE

ICCD/CST(S-1)/4/Add.3
27 août 2008

ORIGINAL: FRANÇAIS

COMITÉ DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE

Première session extraordinaire

Istanbul, 3–6 Novembre 2008

Point 4 (d) de l'ordre du jour provisoire

Le plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention – Comité de la science et de la technologie

Examen des avis formulés concernant la méthode la plus indiquée pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs stratégiques 1, 2 et 3 du plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention

**Le plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la
Convention – Comité de la science et de la technologie**

Note du secrétariat

Additif

**Éléments d'avis sur la méthode la plus indiquée pour mesurer les progrès
accomplis dans la réalisation des objectifs stratégiques 1, 2 et 3
de la Stratégie**

Résumé

Le présent document de cadrage a pour objectif d'apporter des éléments sur les étapes à suivre en vue de mesurer au mieux les objectifs stratégiques 1, 2 et 3 dans le cadre du processus d'élaboration des lignes directrices des rapports produits pour le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC) afin de mettre en œuvre un plan-cadre stratégique décennal (décision 3/COP.8). Cette Stratégie doit permettre de traduire les apports en données scientifiques comparables qui sont indispensables aux échelles nationale, régionale et internationale dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

La mise en œuvre de la stratégie (et de ses indicateurs) pourrait faire appel à un « processus fédérateur et harmonisé » de collecte des données et des actions aux niveaux international, régional et national, ce qui constituerait un élargissement important par rapport à un processus ne visant que le niveau national des pays affectés et des pays développés ainsi que les niveaux régionaux/sous-régionaux.

La mise en œuvre des indicateurs stratégiques relève d'un processus décisionnel et institutionnel qui devrait favoriser d'une part l'identification, la mobilisation et l'intégration de nouveaux acteurs aux niveaux international, régional et national, et d'autre part l'articulation de l'interprétation des données et l'harmonisation des méthodes de suivi entre ces différents niveaux.

Ce document de cadrage présente quelques éléments ayant pour objet d'alimenter les discussions tournant autour des analyses proposées et des recommandations qui en découlent. L'obtention d'un consensus sur les indicateurs au sein des Parties en est une condition absolument indispensable.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1–10	4
II. PREAMBULE	11–22	6
III. SUIVI GLOBAL DU PLAN DECENNAL.....	23–40	8
A. Objectif stratégique 1 : améliorer les conditions de vie des populations touchées	26–29	9
B. Objectif stratégique 2 : améliorer l'état des écosystèmes touchés	30–34	10
C. Objectif stratégique 3 : dégager des avantages généraux d'une mise en oeuvre efficace de la Convention	35–36	11
D. Conclusions	37–40	11
IV. APPUYER LE SUIVI AU NIVEAU NATIONAL PAR LE RENFORCEMENT DE L'EXISTANT	41–59	13
A. Nécessité des systèmes d'observation nationaux pour suivre le Plan décennal	41–43	13
B. Renforcer l'existant en matière d'observation nationale et locale	44–56	13
C. Valeur ajoutée d'une coordination scientifique et technique au niveau régional	57–59	16
V. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS SUR LES ETAPES A SUIVRE	60–81	17
A. Niveau global	60–66	17
B. Niveau régional	67–70	18
C. Niveau national	71–80	19
D. Conclusion générale	81	21

ANNEXE

Exemple et apports de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changement Climatiques.....	22
---	----

I. Introduction

1. Le Plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (la Convention) adopté à la huitième session de la Conférence des Parties de Madrid (2007) et appelé « Plan décennal » dans l'ensemble du document a pour objectif de mettre en place un partenariat mondial visant à enrayer et à prévenir la désertification et la dégradation des terres ainsi qu'à atténuer les effets de la sécheresse dans les zones touchées, afin de concourir à la réduction de la pauvreté et au respect durable de l'environnement.

2. Il définit et propose des priorités pour la mise en œuvre de la Convention, priorités exprimées notamment au travers de quatre objectifs stratégiques :

- Objectif 1 : améliorer les conditions de vie des populations touchées
- Objectif 2 : améliorer l'état des écosystèmes touchés
- Objectif 3 : dégager des avantages généraux d'une mise en oeuvre efficace de la Convention.
- Objectif 4 : mobiliser des ressources en faveur de la mise en oeuvre de la Convention par l'instauration de partenariats efficaces entre acteurs nationaux et acteurs internationaux.

3. Le Plan décennal concerne l'ensemble des acteurs aux différents niveaux et appelle à une implication soutenue de leur part : pays Parties affectés et non affectés, organisations et centres scientifiques internationaux, administrations et centres scientifiques nationaux, institutions régionales, acteurs et organisations de la société civile aux différents niveaux.

4. Le Plan décennal inclut de fait les décisions déjà prises, les travaux réalisés et les procédures mises en place pour la mise en œuvre et le suivi-évaluation des Programmes d'action nationaux, sous-régionaux et régionaux. Ainsi, englobant les acquis de la Convention, il vise au renforcement des engagements des partenaires actuels ainsi qu'à l'intégration d'acteurs émergents.

5. Le suivi des objectifs du Plan décennal implique de :

(a) suivre l'évolution des indicateurs proposés par le Plan décennal aux niveaux international, régional, national et local;

(b) identifier les acteurs à impliquer dans ce suivi ;

(c) définir les actions pertinentes permettant d'atteindre les objectifs fixés ;

(d) identifier les acteurs responsables de la conduite des actions ainsi que leurs partenaires contribuant à la réalisation de ces dernières ;

(e) évaluer l'impact de ces actions.

6. Le Plan décennal propose des indicateurs faîtiers associés à chacun des objectifs énoncés :

- (a) Objectif stratégique 1 :
 - S-1 : diminution du nombre de personnes touchées par la désertification / dégradation des terres et la sécheresse.
 - S-2 : augmentation du pourcentage des ménages vivant au-dessus du seuil de pauvreté dans les zones touchées
 - S-3 : diminution du pourcentage de la population des zones touchées ne bénéficiant pas de l'apport calorique minimal.

- (b) Objectif stratégique 2 :
 - S-4 : réduction de la superficie totale touchée par la désertification / dégradation des terres et par la sécheresse
 - S-5 : augmentation de la productivité primaire brute dans les zones touchées

- (c) Objectif stratégique 3 :
 - S-6 : accroissement des stocks de carbone (biomasses souterraine et végétale) dans les zones touchées
 - S-7 : superficie des écosystèmes forestiers, agricoles et aquacoles faisant l'objet d'une gestion durable

- (d) Objectif stratégique 4 :
 - S-8 : accroissement du niveau et de la diversité des financements disponibles pour la lutte contre la désertification / dégradation des terres et l'atténuation des effets de la sécheresse.
 - S-9 : prise en compte dans le cadre des politiques et des mesures en faveur du développement de la lutte contre la désertification / dégradation des terres et l'atténuation des effets de la sécheresse

7. Le présent document de cadrage présente des éléments sur la question de savoir « Comment mesurer au mieux les objectifs 1, 2 et 3 du Plan stratégique décennal de la Convention ». Le Plan décennal définit et propose des priorités pour la mise en œuvre de la Convention, priorités exprimées au travers des trois premiers objectifs stratégiques ainsi que des sept indicateurs faîtiers associés à ces trois objectifs. Ces indicateurs faîtiers sont indiqués dans la stratégie adoptée lors de la huitième session de la Conférence des Parties en septembre 2007 à Madrid.

8. Le présent document constitue un document d'approche et de conseils sur un travail méthodologique et un processus à mettre en place. Il cherche à soulever des questions pertinentes qu'il appartiendra notamment au Comité de la science et de la technologie (CST) d'évaluer et de discuter afin que la Convention puisse élaborer une méthode pour le suivi de la mise en œuvre de ce Plan décennal.

9. La partie II de ce document de cadrage explicite la démarche adoptée. Les parties III et IV proposent des éléments de réflexion pour la mise en place d'un suivi aux échelles

internationale, nationale et régionale. Le niveau régional, intermédiaire, peut permettre à la fois l'harmonisation et l'interprétation des éléments fournis par les deux autres échelles ainsi que, la mesure et l'analyse des tendances et évolutions régionales spécifiques. L'obtention d'un consensus sur les indicateurs au sein des Parties en est une condition absolument indispensable.

10. Ce document a été préparé par l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) et édité par le secrétariat de la CCD.

II. Préambule

11. Depuis sa création, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification s'est attachée à mettre en place la gouvernance adéquate à sa mise en œuvre par le biais des Organes Nationaux de Coordination (ONC) avec les points focaux. Les Programmes d'Action Nationaux de la lutte contre la désertification (PAN/LCD) et les Programmes d'Action Sous-Régionaux et Régionaux (PASR et PAR) ont permis de :

(a) faciliter la mobilisation de toutes les parties prenantes dans la lutte contre la désertification (LCD), et notamment les administrations d'Etat centrales et décentralisées, la société civile, les partenaires scientifiques, les institutions régionales et sous-régionales ainsi que les partenaires de la coopération internationale ;

(b) caractériser les phénomènes de désertification par pays, sous-région et région ;

(c) définir les actions et stratégies prioritaires à mettre en œuvre à ces différents niveaux ;

(d) identifier les institutions et les différentes parties impliquées dans la réalisation de ces actions et stratégies de LCD ;

(e) préciser les dimensions sous-régionales et régionales du phénomène : gestion des transhumances, migrations, eaux transfrontalières etc.

12. Les rapports demandés aux Parties par la Convention ont permis le suivi du processus de sa mise en œuvre à partir notamment d'indicateurs comme le statut des PAN, PAR et PASR, l'adoption d'une approche participative, la création des ONC ou encore le volume des financements dégagés par les Etats. Plusieurs ensembles d'indicateurs ont été proposés et validés par les Parties sur le processus de mise en œuvre, sur le suivi du phénomène et sur l'évaluation des actions de LCD entreprises.

13. Le suivi-évaluation de la mise en œuvre des PAN/LCD de la Convention s'est progressivement orientée vers la mesure de l'impact de la mise en œuvre de la Convention sur les phénomènes de désertification. La question de l'impact de la mise en œuvre de la Convention sur les phénomènes de désertifications revêt dans le Plan décennal une importance centrale. Elle concerne directement la mesure des trois premiers objectifs stratégiques. Elle implique en outre un recours plus systématique aux données issues de la recherche et des différentes expertises effectuées sur les projets de lutte contre la désertification.

14. Ce qui précède suppose aussi que les administrations, notamment celles décentralisées des pays en développement (PED), aient les moyens logistiques ainsi que les compétences scientifiques et techniques pour se procurer l'information scientifique pertinente et pour la relayer. A cet égard, des différences importantes ont été relevées entre les régions des pays affectés¹.

15. Cela suppose en outre que le format des rapports nationaux puisse accueillir des données émanant d'un éventail d'acteurs à identifier, dont notamment les scientifiques. Une fiche de profil ajustée du point de vue des objectifs stratégiques du Plan décennal pourrait comporter deux parties: l'une concernant la mise en œuvre de la Convention et l'autre la mesure des impacts de cette même mise en œuvre (sur la désertification / dégradation des terres) pour laquelle les indicateurs de mesure des objectifs 1, 2 et 3 du Plan décennal s'appliqueraient.

16. Par indicateur, on entend généralement un paramètre ou une valeur calculée à partir d'un ensemble de paramètres, qui fournit des informations sur un phénomène ou sur son état². Un indicateur peut donc être non seulement une mesure quantitative mais aussi une description qualitative³. La qualité d'un indicateur repose notamment sur :

(a) la réduction du nombre de mesures et de paramètres normalement nécessaires pour rendre compte d'une situation avec exactitude ;

(b) la simplification du processus de communication des résultats des mesures aux utilisateurs⁴.

17. Cependant, il importe de différencier dans ce contexte l'indicateur, ce qu'il recouvre, sa signification scientifique et technique et éventuellement les éléments de son calcul, de la notion de mise en œuvre de cet indicateur, laquelle est limitée par de nombreuses contraintes, comme par exemple la disponibilité des données, l'accès à ces dernières ou leur transmission. La notion de mise en œuvre des indicateurs concerne des processus de décision reposant sur des capacités humaines, financières ainsi que sur des procédures plurisectorielles, pluridisciplinaires et parfois transnationales de transmission de l'information.

18. Un indicateur est donc conçu avec un certain objectif et pour un groupe d'utilisateurs. Il reflète de façon synthétique certaines situations et actions ainsi que leurs évolutions et guide les décisions à prendre. Ainsi, les indicateurs S-1 à S-7 proposés par le Plan décennal doivent être compris comme de grandes catégories d'indicateurs proposées au niveau global, mais pouvant se décliner différemment entre les échelles globales, régionales, nationales et locales et dont les méthodes de calcul ou d'approximation restent à définir. Un tel exercice suppose notamment de

¹ UNCCD : ICCD/COP(8)/CST/2/Add.1, 11 July 2007, Rapport de la cinquième réunion du Groupe d'experts du Comité de la science et de la technologie. Note du secrétariat. Additif. Repères et indicateurs pour suivre et évaluer la désertification

² OCDE, 1994. Indicateurs d'environnement, Paris.

³ OSS/CILSS, 2001. Indicateurs d'impact et de mise en oeuvre des Programmes d'Action de Lutte contre la Désertification, Concepts et Expériences en Afrique, Asie et Amérique Latine, Rapport de suivi-évaluation pour la COP5, OSS/CILSS, 33 p.

⁴ La norme SMART (specific, measurable, attainable, realistic, timely (and affordable)) est souvent présentée comme la référence pour estimer la qualité des indicateurs produits.

recourir aux travaux de recherche scientifique et d'ouvrir des espaces de dialogue et de concertation entre scientifiques et décideurs.

19. Il est aussi intéressant de constater par exemple que l'indicateur 2 de l'objectif 3 « Superficie des écosystèmes forestiers, agricoles et aquacoles faisant l'objet d'une gestion durable » ne peut être renseigné qu'à partir des informations émanant des pays.

20. Deux axes seront donc étudiés ci-après pour les échelles internationale et nationale, puis pour l'échelle régionale, qui dans ce contexte constitue également un niveau d'articulation entre les précédentes : d'une part, des propositions pratiques concernant les indicateurs susceptibles d'être utilisés pour renseigner ceux fournis par le plan décennal, et, d'autre part, des suggestions sur les acteurs à impliquer et sur la manière dont ils pourraient être associés au processus d'élaboration des rapports.

21. Pour le niveau global, le présent document, adoptant une approche pragmatique, propose à titre préliminaire une série de références sur les indicateurs disponibles à cette échelle, qui peuvent permettre d'approcher les indicateurs S-1 à S-7, ainsi que sur les institutions qui les produisent. Pour le niveau national, le document propose des outils de travail pour, d'une part, renforcer ce qui existe déjà, notamment dans le cadre du suivi des PAN/LCD et des objectifs opérationnels, et d'autre part ajuster ce qui existe aux objectifs stratégiques du Plan décennal. La valeur ajoutée du niveau régional dans la production d'indicateurs scientifiques et techniques est caractérisée pour le niveau global et pour le niveau national, puis synthétisée.

22. Par l'adoption d'indicateurs globaux, le plan décennal suggère que des informations sur l'impact de sa mise en œuvre doivent être également fournies aux échelles internationale et régionale. Les acteurs et les organisations internationales et régionales pourraient être sollicités et associés au processus d'élaboration des rapports sur la mise en œuvre du Plan décennal de la Convention. Ainsi, le suivi de la mise en œuvre de ce dernier et de ses objectifs stratégiques implique de solliciter des acteurs nouveaux aux différents niveaux. Ces acteurs doivent être identifiés, ainsi que leur contribution au processus d'élaboration des rapports de suivi de la mise en œuvre du Plan décennal.

III. Suivi global du Plan décennal

23. Des indicateurs calculés globalement peuvent renseigner le suivi du Plan décennal au niveau international, mais ils peuvent aussi donner des informations au niveau des régions et des pays, et constituer ainsi une base pour un suivi régulier par défaut (voir annexe). Il convient alors: premièrement d'identifier les indicateurs du Plan décennal pouvant faire l'objet d'un suivi global, à partir d'une recherche rapide sur les indicateurs et méthodes existantes; deuxièmement d'identifier et de mobiliser les institutions et groupes de scientifiques qui peuvent les produire afin de renforcer les activités du CST de la Convention.

24. A travers une liste de références non exhaustives, la partie suivante propose des éléments de réponse aux niveaux d'information demandés par les indicateurs de la Plan décennal. Elle évoque sans les expliciter quelques méthodes déjà disponibles et utilisées par différentes institutions internationales ou régionales, et qui semblent pertinentes pour une évaluation globale

des indicateurs du Plan décennal⁵. Un indicateur « global », produit ou échelle « globale » des indicateurs, présente une signification méthodologique impliquant de recourir à des modèles pour le calcul des indicateurs. Ces modèles permettent de pallier l'absence de données régulières et de définir des tendances au cours du temps. Schématiquement, la notion de global s'oppose ici à celle de spécifique, et en particulier à la démarche empirique qui consiste à recenser et à agréger les données primaires recueillies, afin d'obtenir un résultat à plus large échelle.

25. Il serait aussi important de faire un lien avec les initiatives similaires connexes comme, par exemple, le système de suivi-évaluation du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et l'établissement de système d'indicateurs pour évaluer l'impact des projets du FEM dans le cadre de la gestion durable des terres.

A. Objectif stratégique 1 : améliorer les conditions de vie des populations touchées

Objectif stratégique 1, indicateur S-1 : diminution du nombre de personnes touchées par la désertification / dégradation des terres et la sécheresse

26. En pratique, le suivi du nombre de personnes affectées, évalué à près de deux milliards de personnes dans le monde, soit un tiers de l'humanité, est difficile à réaliser pour de nombreux pays et régions en développement. Des méthodes globales d'évaluation existent pour estimer la densité de population des régions affectées. Il serait nécessaire de détailler les méthodologies employées afin de voir si les résultats constituent une base de données fiable à l'échelle globale, et comparable avec les données issues des différents pays.

27. On pourrait, par exemple, faire appel au travail réalisé sur le thème « population et développement » dans le système des Nations Unies, travail qui quantifie la population rurale des pays (en se fondant sur la différence entre la population totale et la population urbaine), ou encore à celui réalisé au Centre pour un réseau d'information international en sciences de la terre (CIESIN) de l'Université de Columbia sur le calcul des densités de population à partir d'une approche spatiale.

Objectif stratégique 1, indicateur S-2 : augmentation du pourcentage des ménages vivant au-dessus du seuil de pauvreté dans les zones touchées

28. Les évaluations de la pauvreté rurale ont fait l'objet de nombreux travaux méthodologiques internationaux présentant des résultats intéressants qui sont également disponibles au niveau des pays et des régions. La revue des méthodologies utilisées et leur validation sont nécessaires si l'on souhaite retenir les évaluations disponibles comme une situation de référence pouvant servir de base au constat des évolutions futures. Cette démarche permettrait de gagner du temps et des ressources. C'est ainsi par exemple que le portail de la pauvreté rurale alimenté par le Fonds international de développement agricole (FIDA) et la Banque Mondiale (BM) présente une série de données et de méthodes sur les évaluations de la pauvreté rurale, notamment pour l'échelle régionale.

⁵ Le document : Land decline in Land rich-Africa, a creeping disaster in the making, Vlek, Quang Bao, Tamene, ZEF-CGIAR, 2008 présente par exemple un ensemble d'indicateurs intéressant le suivi du Plan décennal.

Objectif stratégique 1, indicateur S-3 : diminution du pourcentage de la population des zones touchées ne bénéficiant pas de l'apport calorique minimal

29. Un recensement et une évaluation des différents systèmes existants au regard de l'objectif affiché constitueraient une base nécessaire pour engager des discussions sur la ou les méthode(s) à retenir, aux niveaux régional et international. Au niveau régional, il existe des systèmes régionaux d'alerte à la sécheresse quantifiant les déficits alimentaires par anticipation et a posteriori. Citons, par exemple, le Comité Inter-Etats de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS) en Afrique de l'Ouest, qui a développé à cet effet des méthodologies d'évaluation de la vulnérabilité en collaboration avec des partenaires de la coopération internationale.

B. Objectif stratégique 2 : améliorer l'état des écosystèmes touchés**Objectif stratégique 2, indicateur S-4 : réduction de la superficie totale touchée par la désertification / dégradation des terres et par la sécheresse**

30. La réduction de la superficie totale des zones touchées par la dégradation des terres et la désertification peut faire l'objet d'évaluations globales et régionales issues notamment de la télédétection, par exemple sur la base de l'indice de végétation par différence normalisée (NDVI) ou des cartes d'érosion des sols. De tels indicateurs sont l'objet de débats depuis les années 1970, mais aucun consensus sur leur utilisation pour le suivi de la désertification n'a abouti à ce jour dans l'enceinte de la Convention. Cependant, le choix d'une méthode pour permettre un suivi régulier de cet indicateur au sein de la Convention semble nécessaire.

31. Un ensemble d'organisations et de centres de recherche en partenariat se sont déjà organisés par le passé pour suivre le phénomène de la dégradation des sols et du couvert végétal, parmi lesquels l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Évaluation de la dégradation des sols à l'échelle mondiale (GLASOD) dès les années 1980-1990, ou pour faire la synthèse des travaux existants comme, plus récemment, l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire (EM).

32. Les résultats existants et les indicateurs pertinents déjà calculés peuvent constituer les états de référence pour le suivi de cet objectif du Plan décennal au niveau global. Il conviendra d'étudier les possibilités de transfert ou d'adaptation de ces méthodes au niveau des pays afin qu'ils soient en mesure de produire et de développer cet indicateur à l'échelle nationale de manière plus détaillée.

33. Par exemple, il existe des méthodes permettant de différencier l'impact de la pluviométrie et celui de la pression démographique à partir des données issues de l'observation spatiale. De nombreux travaux scientifiques sur le suivi des surfaces dégradées sont proposés par des initiatives internationales comme, par exemple, le projet d'Évaluation de la dégradation des terres arides (LADA) qui teste et développe ses outils sur plusieurs continents ou encore Dsurvey (Desertification Survey). Par ailleurs, des modélisations également réalisées sur les risques d'érosion des sols permettent de visualiser et d'anticiper l'évolution des surfaces dégradées. Les projets d'observation de la terre, par exemple celui de la FAO (GTOS : Système global d'observation de la terre) (CCR : Centre commun de recherche – IES : Institut pour l'environnement et la durabilité – GLC2000 : Global land cover 2000 : Couverture végétale

mondiale en 2000) et les données de la Commission Européenne sur le couvert végétal et l'occupation des sols constituent des acquis pertinents pour le suivi d'indicateurs faîtières comme ceux du Plan décennal. Les travaux de la Commission européenne (JRC) et ceux du département de l'agriculture des Etats-Unis (Service de conservation des ressources naturelles/NRCS) sur l'érosion hydrique des sols peuvent aussi servir de base de discussions pour l'identification et le choix des indicateurs à retenir pour informer les indicateurs faîtières du Plan décennal. Mais il en existe bien d'autres qui resteraient à identifier, ainsi que leurs auteurs sur ces sujets.

Objectif stratégique 2, indicateur S-5 : augmentation de la productivité primaire brute dans les zones touchées

34. Comme pour l'indicateur précédent, cette estimation pourrait être produite au niveau international et régional sur la base de calculs statistiques dérivés du NDVI. Cependant, le consensus sur la méthode et l'identification des institutions clés pour sa production constituent un préalable indispensable.

C. Objectif stratégique 3 : dégager des avantages généraux d'une mise en oeuvre efficace de la Convention

Objectif stratégique 3, indicateur S-6 : accroissement des stocks de carbone (biomasses souterraine et végétale) dans les zones touchées

35. La Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et divers acteurs impliqués ont engagé des travaux méthodologiques sur ces aspects, notamment dans le cadre du Mécanisme pour un Développement Propre et plus récemment de la Réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation (REDD). Il serait opportun de constituer des groupes de réflexion et de travail communs à ces deux Conventions afin de définir une méthode pouvant servir dans les deux enceintes.

Objectif stratégique 3, indicateur S-7 : superficie des écosystèmes forestiers, agricoles et aquacoles faisant l'objet d'une gestion durable

36. Cet indicateur ne peut être appréhendé qu'à une échelle nationale à partir des informations disponibles sur les projets de gestions durables des différents types d'écosystèmes mis en œuvre dans les pays. Il porte également sur la mise en œuvre de la décentralisation de la gestion des ressources naturelles. En effet, cette décentralisation a pour objectif de faciliter la gestion durable des ressources naturelles par l'implication des pouvoirs et des communautés locales dans la définition ainsi que dans l'organisation des modes de gestion.

D. Conclusions

1. Prérequis pour un suivi global du Plan décennal

37. Le processus de mise en place d'un suivi scientifique et technique global par défaut nécessiterait :

(a) de choisir et de valider pour l'estimation de chaque indicateur du Plan décennal une ou quelques méthodologie(s) permettant la comparaison de leurs résultats et pouvant être produite(s) sur une base globale, internationale ou régionale. Une approche pragmatique est recommandée pour bénéficier des acquis des résultats déjà obtenus et disposer au préalable d'un état de référence. Les données obtenues devraient être disponibles et spatialisées aux échelles internationale, régionale et nationale.

(b) la mise en réseau des institutions scientifiques et techniques qui fourniraient ces données : les organismes les plus pertinents pour la production de ces dernières au moindre coût sont à identifier, par exemple, parmi les organisations techniques internationales du système des Nations Unies comme la FAO, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), les centres de recherche scientifiques internationaux régionaux et nationaux ainsi que les opérateurs internationaux de développement comme le FEM, la BM ou le FIDA.

2. Processus de sélection des institutions

38. Un processus de sélection destiné à permettre l'identification des acteurs de production des données et leur mise en réseau devrait être mis en place. Il pourrait comporter par exemple des étapes successives comme un appel à proposition pour la formation d'un consortium permettant de fournir ces données, la constitution d'un groupe de travail (concertation du consortium avec le bureau du CST, le CST lui-même et un ensemble d'experts et de représentants des régions), une proposition finale soumise au Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC) et la mise en réseau des institutions du consortium pour la production des données. Les institutions sélectionnées relevant du domaine public devraient être amenées à fournir gratuitement ce service au titre de leur contribution à la Convention. La fonctionnalité et la pertinence de ce réseau pourraient être évaluées à intervalles réguliers.

3. Rôle scientifique et technique des régions

39. Les régions sont appelées à jouer un rôle important dans l'analyse, l'interprétation et l'évaluation des indicateurs produits au niveau global. Elles pourraient être associées au processus de sélection des méthodologies pour chaque indicateur et, pour certains d'entre eux, à leur production. Elles pourraient également veiller à la bonne articulation de ces travaux avec la mesure des objectifs stratégiques à produire par les pays.

Limites de l'évaluation globale

40. Les indicateurs globaux présentés ne sont pas de nature à permettre aux pays d'avoir des informations suffisantes pour établir leurs stratégies de lutte contre la désertification. Ils ne permettent pas d'avoir une analyse fine des processus de dégradation en cours et des conditions optimales de régénération. Ils donnent cependant des mesures par défaut qui facilitent les travaux de la Convention et enrichissent les débats, contribuent au suivi à mettre en place au niveau des régions, et peuvent aussi être utiles par défaut aux pays.

IV. Appuyer le suivi au niveau national par le renforcement de l'existant

A. Nécessité des systèmes d'observation nationaux pour suivre le Plan décennal

Un suivi nécessaire à l'échelle nationale

41. Les rapports sur la mise en œuvre de la Convention sont élaborés par les pays Parties à la Convention selon un processus établi par les décisions de la Conférence des Parties. Dans le cadre du suivi du Plan décennal, la fourniture d'indicateurs par le niveau national, c'est-à-dire par les pays, est essentielle. En effet, c'est à cette échelle que s'élaborent et se mettent en place les politiques de développement rural et de lutte contre la désertification.

42. Ainsi, si la mise en place d'un réseau scientifique chargé du suivi global du Plan décennal est un moyen utile et nécessaire, elle ne saurait suffire à la réalisation des objectifs visés car d'une part, elle concerne surtout les niveaux international et régional et n'accorde aux pays aucun rôle ni aucun moyen pour participer à ce suivi, et, d'autre part, elle ne permet pas l'analyse fine des situations de désertification/dégradation par pays. Les pays doivent donc poursuivre le développement des capacités permettant le suivi de la mise en œuvre du Plan décennal et de la Convention.

43. Suivre la mise en œuvre du Plan décennal au niveau des pays revient à poursuivre les efforts déjà engagés en matière de capitalisation et de mise à disposition des données multisectorielles nécessaires au suivi de la désertification. De nombreuses initiatives ont déjà été engagées en ce sens sur le choix et le suivi d'indicateurs. La mesure des objectifs opérationnels constitue un cadre de référence par rapport auquel il serait opportun de situer la réflexion sur la mesure des objectifs stratégiques. En effet, il est important que ces deux processus soient coordonnés et s'enrichissent réciproquement.

B. Renforcer l'existant en matière d'observation nationale et locale

1. Fourniture des indicateurs du Plan décennal

44. Afin de permettre la comparaison entre les données des pays, comment la Convention doit-elle soutenir les efforts méthodologiques d'harmonisation régionale des modes d'observation nationaux et locaux de la désertification/dégradation des terres ? Elle peut préconiser l'utilisation de méthodologies précises de calcul ou l'explicitation de ces méthodes dans les rapports élaborés pour fournir les informations et les indicateurs de suivi du Plan décennal. Cette méthode est déjà mise en œuvre pour le suivi des objectifs opérationnels de la Convention. Elle pourrait être réutilisée et adaptée pour le suivi des objectifs stratégiques.

45. Comme proposé dans le préambule, la fiche profil des pays utilisée pour la mesure des objectifs opérationnels pourrait être revue et ajustée aux nouveaux objectifs. Elle pourrait par exemple comporter deux parties distinctes, l'une portant sur la mesure des objectifs opérationnels, l'autre sur la mesure des objectifs stratégiques. Au-delà de la fiche profil des pays à revoir, les acteurs identifiés pour la fourniture des données et des indicateurs stratégiques pourront différer de ceux sollicités dans le cas des objectifs opérationnels.

46. Le tableau ci-dessous présente un exemple d'outils destinés à organiser et à appuyer la production des indicateurs stratégiques au niveau du suivi du Plan décennal.

Tableau 1 : Outil méthodologique 1 : données nécessaires au calcul des indicateurs du Plan décennal

	Données nécessaires	Mode(s) de calcul	Valeur de l'indicateur	Valeur de référence*
Objectif stratégique 1				
Indicateur S-1				
Indicateur S-2				
Objectif stratégique 2				
...				

* par exemple l'indicateur calculé au niveau global

47. La fourniture des méthodologies utilisées pour produire les indicateurs nationaux de suivi du Plan décennal au niveau national permettra de travailler sur l'articulation de ces résultats avec ceux issus des évaluations globales. Les principaux outils de collectes sont : la fiche profil pays ajustée et les fiches d'enquêtes et statistiques nationales permettant le calcul des indicateurs.

2. Cartographie des sites bénéficiant d'actions de LCD

48. L'établissement par les structures nationales des pays de cartes indiquant les projets de lutte contre la désertification/dégradation des terres, leurs périodes de mise en œuvre, les principales actions menées, les populations concernées et les communes impliquées constitue un outil de base pour le suivi de la mise en œuvre du Plan décennal. Ce relevé peut être présenté thématiquement, par exemple à partir de la classification ci-après :

- Reboisement pur ;
- Agroforesterie associant des connaissances traditionnelles ;
- Aménagement de forêts naturelles et conservation du couvert végétal ;
- Conservation des eaux et du sol ;
- Agroécologie ;
- Activités génératrices de revenus ;
- Microcrédit rural ;
- Innovations à identifier.

49. Des groupes d'experts avalisés par la Convention pourraient procéder ponctuellement à l'évaluation de certaines de ces actions en partant des indicateurs définis par le Plan décennal avec des méthodologies préconisées par la Convention ou dûment explicitées. De telles évaluations pourront également s'appuyer sur les expériences menées en matière d'observation locale de la désertification.

50. Enfin, les pays pourront compléter utilement ces indicateurs nationaux par des données issues de leurs observatoires locaux plus fines et multidimensionnelles, afin de permettre une meilleure compréhension des processus de désertification/dégradation des terres.

Utilité de l'observation locale en réseau

51. Sur les observatoires locaux, le suivi local de la flore et de la végétation organisé à partir de la production régulière des cartes d'occupation des sols montre l'évolution des écosystèmes, leur degré et leur type de dégradation ou de régénération. Il peut être combiné à un suivi de la séquestration du carbone dans les sols et végétaux. Le suivi socio-économique permet de mesurer l'évolution du niveau de vie des populations locales et l'état de leur vulnérabilité alimentaire. Enfin, le suivi institutionnel fournit les informations relatives à la gestion en cours des ressources naturelles définie et mise en œuvre dans le cadre de la décentralisation sur le territoire des observatoires. L'ensemble des indicateurs S-1 à S-7 peuvent donc être renseignés au plan local et leurs résultats interprétés sur un mode analytique et non plus seulement descriptif.

52. C'est ainsi par exemple que, dans la région de l'Afrique circum-saharienne, les acquis du Réseau d'Observatoires et de Surveillance Ecologique à Long Terme (ROSELT), des dispositifs de suivi évaluation ainsi que la mise en place des dispositifs nationaux de surveillance environnementale seront des expériences à valoriser et à renforcer. Ces programmes fondés sur le renforcement de capacités des administrations nationales ou décentralisés visent à fournir des indicateurs utiles pour suivre les impacts des actions de lutte contre la désertification/dégradation des terres et en comprendre les mécanismes. Les méthodologies utilisées sont validées par des comités d'experts internationaux, détaillées et facilement accessibles.

3. Architecture institutionnelle

53. Pour organiser le suivi du Plan décennal au niveau des pays, il convient de s'appuyer sur l'architecture institutionnelle nationale déjà utilisée, comme les Ministères de l'Environnement ou les ONC chargés de coordonner les administrations et les partenaires scientifiques pour la production des indicateurs de suivi, nationaux et locaux, et qui ont un rôle d'intégration multisectorielle.

54. Le contrôle de la qualité des données et informations produites est indispensable. Le tableau suivant présente un exemple d'outil pour l'organisation de la fourniture des indicateurs au niveau national. Toute innovation institutionnelle de nature à faciliter la collecte des données nécessaires à la fourniture des rapports à la Convention est à encourager.

Tableau 2 : Outil méthodologique 2 : modalités de production des indicateurs de suivi

	Outils de collecte	Structure de gestion de l'information	Fréquence de production	Date du dernier contrôle de qualité*
Objectif stratégique 1				
Indicateur S-1				
Indicateur S-2				
Objectif stratégique 2				
Objectif stratégique 3				
...				

* en précisant la source du contrôle

55. De façon générale, les institutions scientifiques nationales et régionales ont amélioré leur compréhension des domaines pertinents de recherche en mettant l'accent sur :

- (a) les observatoires de surveillance environnementale ;
- (b) la résistance à la sécheresse par le développement de la biotechnologie ;
- (c) le développement de l'observation spatiale et la valorisation de la cartographie thématique ;
- (d) le renforcement des capacités par la formation ;
- (e) la recherche d'innovations techniques.

56. Avec les processus de démocratisation et de décentralisation en cours dans la plupart des pays touchés par la désertification, on assiste à une responsabilisation accrue des collectivités et des utilisateurs locaux des ressources naturelles. La prise en compte des besoins des populations locales a été comprise et intégrée dans les stratégies de gestion des ressources naturelles, ce qui donne lieu à des initiatives (actions) nouvelles. C'est ainsi que les cultures de contre saison en « petite irrigation » sont extrêmement répandues en tant que volet de sécurité alimentaire et d'adaptation à la variabilité climatique.

C. Valeur ajoutée d'une coordination scientifique et technique au niveau régional

57. Une coordination scientifique et technique régionale dans la mise en œuvre des observations nationales effectuées au niveau local dans les différents pays est recommandée. En effet, elle assure la comparabilité des informations fournies par les pays et peut garantir l'existence d'un ensemble minimum de données commun aux différents pays d'une même région. Les cartes circonscrivant les différents projets de lutte contre la désertification actuellement en cours pourraient être utilement synthétisées au niveau régional, de même que les rapports fournis par les pays d'une même région.

58. Le rôle des régions dans ce contexte pourrait consister à participer à la définition des méthodologies préconisées pour l'échelle nationale, par l'organisation de concertations nationale et régionale et par le renforcement des capacités. Elles pourraient également contribuer aux expertises sur l'évaluation de l'impact des actions engagées dans les différents pays pour lutter contre la désertification/dégradation des terres du point de vue des indicateurs du Plan décennal, ainsi que participer au contrôle de qualité des données produites.

59. La mise en place d'un suivi-évaluation des impacts des actions de LCD pourrait par exemple être organisé dans différents pays d'une même région et synthétisée à cette échelle. C'est un principe développé par l'initiative Grande Muraille Verte au Sahara et au Sahel coordonnée par l'Union Africaine et par la Communauté des Etats sahélo-sahariens (CEN-SAD).

V. Conclusions et recommandations sur les étapes à suivre

A. Niveau global

60. Une évaluation scientifique et technique globale suppose que soient préalablement identifiées, explicitées et validées les méthodologies les plus pertinentes pour l'estimation des six premiers indicateurs du Plan décennal. Ce travail devrait être mené en collaboration avec le bureau du CST, le secrétariat de la Convention et validé au sein de la Convention (CST et CRIC). L'évaluation scientifique et technique globale concerne en priorité les niveaux globaux et régionaux. Les pays devraient pouvoir bénéficier autant que faire se peut des indicateurs produits, afin de permettre un suivi minimal « par défaut » à leur échelle.

61. Un réseau d'institutions à identifier - organisations internationales ou régionales, centres de recherche, opérateurs de développement - devrait fournir régulièrement à la Convention les indicateurs du Plan décennal. Pour cette évaluation globale, ce qui existe en termes de méthodologies et d'indicateurs devrait être valorisé pour servir d'état de référence. Les indicateurs S1 à S6 qui expriment des variations pourraient par exemple être produits tous les deux ans, en considérant au moins trois périodes pour le calcul de la variation : court terme (par exemple un an), moyen terme (par exemple quatre ans) et long terme (par exemple sept ans ou plus).

62. Les compétences scientifiques et techniques des régions pourraient être associées au processus de choix des méthodes, ainsi qu'à l'interprétation et à l'analyse de certains résultats globaux et, pour certains indicateurs, à leur calcul et à leur production. Elles pourraient appuyer de façon régulière, par exemple tous les quatre ans, l'interprétation spécifique à leur région des résultats des évaluations globales. Ainsi, un processus de rapport du suivi du Plan décennal pourrait avoir lieu au niveau régional.

Recommandations pour le niveau global

63. Il est recommandé de réaliser une étude plus précise orientée vers le niveau international sur la manière de « mesurer au mieux les objectifs stratégique 1 et 2 de la Convention ». Il pourrait s'agir là d'une série de deux études spécifiques, - une par grand type d'objectif, - socio-économique et environnemental, afin de faire le point au niveau international sur les aspects scientifiques et de mise en œuvre des indicateurs proposés. Cette étude permettrait d'identifier les disponibilités en matière d'indicateurs et de méthodes ainsi que les institutions, organisations, centres et réseaux de recherche internationaux ou régionaux qui produisent ou sont en mesure de produire régulièrement ces indicateurs. Elle expliciterait les grandes méthodes utilisées pour le calcul de ces indicateurs globaux ainsi que la qualité et l'utilité de leurs résultats pour les trois échelles internationale, régionale et nationale.

64. Pour la mesure de l'objectif stratégique 3, il est recommandé de lancer une étude spécifique dans le cadre des groupes de travail transversaux aux trois Conventions issues du sommet de Rio. En effet, des méthodologies déjà validées et la production déjà organisée de certains indicateurs de suivi de l'CCNUCC et de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique pourraient servir directement au suivi du Plan décennal. Pour d'autres indicateurs qui leur sont communs, et non encore produits, une telle étude et de tels échanges

pourraient favoriser des économies d'échelle globalement avantageuses pour la mise en œuvre des trois accords de Rio.

65. Dans le Plan décennal, la synergie concerne en particulier les modes d'évaluation du stockage de carbone dans les sols et les végétaux ainsi que les liens entre désertification et biodiversité pour le suivi de la qualité des écosystèmes. Le travail en cours sur l'adaptation au changement climatique, notamment la définition à venir d'indicateurs de suivi de l'adaptation, comportera des indicateurs transversaux aux trois Conventions, notamment sur tout ce qui concerne le milieu rural.

66. Enfin, la notion récente de « services rendus par les écosystèmes » offre également un terrain commun pour des travaux concertés entre les trois Conventions. L'objectif à terme serait de fournir des indicateurs pertinents qui soient appréhendables aux différentes échelles selon les capacités des acteurs en charge de leur production. Il y a là matière au développement de programmes de recherche opérationnelle conjoints dans les trois enceintes des Conventions.

B. Niveau régional

67. Les institutions scientifiques et techniques régionales ont un rôle important à jouer dans la dynamique de mesure des objectifs du plan décennal. Elles interviennent dans les évaluations globales comme indiqué précédemment : fourniture de certains indicateurs, interprétation à l'échelle régionale des résultats issus des évaluations globales sur la base de leurs connaissances spécifiques. Leur implication permettrait un processus de rapports régional du suivi du Plan décennal et l'amélioration des stratégies régionales existantes en matière de lutte contre la désertification/dégradation des terres.

68. Elles interviennent aussi dans les évaluations locales par la coordination régionale des aspects méthodologiques et techniques : renforcement de capacités ainsi que diffusion et application de méthodes d'observation adaptées et harmonisées entre les pays, synthèse régionale thématique, indicateurs de l'information locale émanant des pays. Enfin, elles peuvent aussi synthétiser à l'échelle régionale les résultats des cartographies nationales des actions de LCD et participer aux évaluations thématiques des impacts de ces actions dans le cadre du suivi du Plan décennal.

Recommandation pour le niveau régional

69. De plus en plus d'acteurs sont présents sur la scène régionale, avec des mandats et des compétences distincts, d'ordre techniques, sociaux/syndicaux ou politiques. Il serait donc utile de procéder à une évaluation de ces capacités régionales dans le sens de leur potentiel de contribution au suivi du Plan décennal. Le recensement de ces capacités couvre évidemment les réseaux de programme thématiques de la Convention déjà existants. En outre, il inclurait les centres régionaux et organisations intergouvernementales ou institutions politiques, les fédérations d'ONG travaillant sur le développement rural et la lutte contre la désertification/dégradation des terres ainsi que les fédérations des associations ou organisations de producteurs agricoles.

70. Il est de ce fait recommandé d'examiner sur une base commune les différentes compétences disponibles au niveau régional, l'existant et le potentiel à la fois technique, institutionnel et politique pour la mise en oeuvre du suivi du Plan décennal. Il s'agit non seulement de faire un état des lieux, mais d'engager la réflexion sur les cadres et la coopération horizontale à mettre en place à cette échelle pour l'avenir. Cela peut passer par l'organisation de réunions régionales harmonisées, afin d'avoir une cartographie complète et homogène des capacités régionales et un schéma concret des différentes étapes (feuille de route) nécessaires à la mise en oeuvre du Plan décennal.

C. Niveau national

71. La production des indicateurs de suivi du Plan décennal par les pays Parties est également nécessaire. En effet, le suivi du Plan décennal facilitera l'actualisation des stratégies nationales de lutte contre la désertification. Au niveau des pays, la production d'une cartographie régulière des différentes actions et projets de lutte contre la désertification serait à recommander. Ce travail est la base indispensable sur laquelle fonder un suivi à long terme du Plan décennal ainsi que de la mise en oeuvre de la Convention. Pour mener à bien ces travaux, il y a lieu de s'appuyer sur les acquis institutionnels et techniques issus de la mise en place des dispositifs de suivi-évaluation des PAN/LCD, par exemple les Organes Nationaux de Coordination ou tout autre organe national pluri sectoriel dont les représentants siègent à la Convention.

72. La fiche profil des pays devrait être revue et complétée à partir des sept indicateurs factuels du Plan décennal. Il appartient aux différents pays d'utiliser ou de définir des méthodologies qui leur permettent d'obtenir les indicateurs les plus proches de ceux du Plan décennal et de livrer le détail des méthodologies employées dans les rapports produits pour la Convention.

73. A cet égard, on peut recommander l'actualisation des informations relatives aux différents cadres, lois et stratégies nationaux présentant des liens avec la désertification/dégradation des terres et le relevé des indicateurs facilitant le suivi de leur mise en oeuvre : par exemple, les lois agricoles, foncières, les Plan d'Action Nationaux d'Adaptation aux changements climatiques (PANA), les stratégies pour la préservation de la biodiversité, les Cadres Stratégiques de Lutte contre la Pauvreté (stratégies nationales). Ainsi, les institutions les plus pertinentes susceptibles de fournir des informations utiles pour le suivi de la mise en oeuvre du Plan décennal seront identifiées.

74. A cet effet, il convient aussi de soutenir le renforcement des capacités des pays les moins dotés en matière de statistiques nationales afin que le processus de suivi de la Convention leur permette de produire ces données à l'échelle de leur territoire tout en améliorant graduellement les systèmes nationaux d'information sur l'environnement.

75. Les séries d'observations complémentaires disponibles, issues notamment de l'observation locale ou de la surveillance environnementale et mises en oeuvre par les pays seront utilisées pour apporter une dimension analytique aux évolutions constatées. Le développement de capacités d'observations endogènes au niveau local, par exemple des collaborations entre les scientifiques, les agents techniques des services décentralisés et les collectivités locales sont à considérer, notamment pour la production de l'indicateur S7. Des expériences nationales réussies

d'observation locale sur d'autres thématiques que la désertification pourraient aussi servir de référence sous l'angle de l'organisation (arrangements institutionnels, coûts, ressources humaines, aspects scientifiques et techniques de l'observation).

76. Pour l'échelle nationale, les pays développés affectés des annexes régionales de mise en œuvre pourraient fournir des rapports biennaux de suivi du Plan décennal, en adoptant trois périodes de référence comme pour le suivi à l'échelle globale : le court, le moyen et le long terme. Les indicateurs S1 à S6 qui expriment des variations pourraient par exemple être produits tous les deux ans en considérant au moins trois périodes pour le calcul de la variation : le court terme (par exemple un an), le moyen terme (par exemple quatre ans) et le long terme (par exemple sept ans ou plus).

77. Pour les pays en développement affectés des annexes régionales de mise en œuvre, les priorités pour la fourniture des indicateurs du Plan décennal devraient porter sur le renforcement des capacités permettant de fournir les indicateurs de la fiche profil des pays une fois révisée, dans un délai raisonnable et en étayant les méthodologies adoptées. Si des informations par défaut sont accessibles à l'échelle globale, les indicateurs S2 à S6 pourraient être produits à intervalles réguliers et pour plusieurs périodes de référence.

Recommandations pour le niveau national

78. La fiche profil des pays devrait être ajustée et complétée par les sept indicateurs du Plan décennal. Il appartient aux différents pays d'utiliser ou de définir des méthodologies qui leur permettent d'obtenir les indicateurs les plus proches de ceux du Plan décennal et de livrer le détail des méthodologies employées dans les rapports produits pour la Convention. Dans le cadre de cette nouvelle fiche profil, il est recommandé de produire une cartographie régulière des différentes actions et projets de lutte contre la désertification. Ce travail est la base indispensable sur laquelle fonder un suivi à long terme du Plan décennal comme de la mise en œuvre de la Convention.

79. Les indicateurs de la fiche profil devraient prendre en compte les capacités des pays, notamment en matière de développement. Ce processus de réactualisation de la fiche profil des pays devrait avoir lieu en concertation avec ces derniers et donner lieu à l'identification :

(a) de nouveaux acteurs, scientifiques, ONG, etc. produisant des informations pertinentes et pouvant être associés au processus de reporting ;

(b) de priorités en matière de renforcement de capacités et au niveau de la collecte et du traitement de l'information permettant de fournir ces indicateurs. Ces derniers devraient être priorisés en fonction de la difficulté de mise en œuvre.

80. Il serait intéressant d'alimenter le travail sur la fiche profil des pays par une étude recensant les principales initiatives et dispositifs nationaux d'observation environnementale ou observatoires de l'environnement existants. Cette étude aurait pour fonction d'analyser les dispositifs institutionnels ainsi que leur degré d'opérationnalité. Elle ferait le point sur les relais existants et potentiels entre le niveau national et le niveau local en proposant un état des lieux sur les capacités locales existantes. Elle identifierait d'autres acteurs pertinents et complémentaires

par rapport aux acteurs étatiques qu'il conviendrait de mobiliser pour l'élaboration des rapports nationaux, ainsi que des options de synergie répondant aux besoins des trois Conventions de Rio. Il conviendrait de s'appuyer sur quelques cas concrets nationaux sur chaque continent et de privilégier l'étude des systèmes et expériences fonctionnels ou en cours.

D. Conclusion générale

81. Les parties souhaiteront examiner les étapes proposées d'affinage et de mise en œuvre à tous les niveaux des indicateurs factuels proposés dans la stratégie pour les objectifs stratégiques 1, 2 et 3, afin de dégager la feuille de route prioritaire qui réponde aux besoins de la CCD.

Annexe**Exemple et apports de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques**

1. La Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) organise la gestion d'un problème global, - le réchauffement de la planète, - en particulier par la mise en œuvre de la Convention et du protocole de Kyoto. Ce dernier a pour objet de réduire et de limiter l'accroissement et la concentration des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).
2. Comme à la CCD, les Parties à la Convention doivent soumettre des rapports nationaux sur la mise en œuvre de la Convention pour les Conférences des Parties. Le contenu et l'échéancier des communications nationales des pays Parties de l'annexe I sont distincts de ceux des pays non annexe I, selon le principe de responsabilités communes mais différenciées qui a été entériné par la Convention.
3. Pour l'ensemble des pays Parties, les éléments principaux des communications nationales sont les informations sur les émissions et les réductions d'émissions de GES ainsi que sur les activités engagées par les Parties pour mettre en œuvre la Convention. Ces communications contiennent des informations sur les contextes nationaux, les évaluations de la vulnérabilité, les ressources financières et les transferts de technologie ainsi que sur l'éducation, la formation et la sensibilisation du grand public ; les rapports des Parties de l'annexe I contiennent des informations supplémentaires sur les politiques et les mesures adoptées.
4. Deux priorités sont affichées. La première est d'une part de fournir des données fiables et comparables à l'échelle internationale, et, d'autre part, de mettre à disposition des informations consistantes sur les moyens envisagés pour réduire les émissions de GES et s'adapter aux effets du changement climatique. La seconde est d'assurer la qualité du processus de rapport : depuis 1994, les gouvernements ont investi du temps et des ressources significatives dans la préparation, la collecte et la validation des données transmises sur les émissions de GES.

Fourniture par défaut de données pour le reporting

5. L'CCNUCC s'appuie sur le suivi des estimations réalisées par les pays soit à partir de la méthode du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) validée par la Convention, soit à partir de toute autre méthodologie dûment explicitée par les pays ou région, avec présentation des résultats et transparence sur le mode d'élaboration. Tel est le cas de l'Union Européenne et de l'Australie, qui ont leur propre méthodologie d'évaluation des émissions de GES.
6. Un groupe de travail spécial du GIEC est chargé de tout ce qui relève de l'élaboration des documents méthodologiques, y compris du choix des données par défaut pour les contextes nationaux où les données nécessaires aux inventaires sont inexistantes. A cet effet, le GIEC a mis au point un outil de calcul par défaut de ces émissions pour les pays dans lesquels ces données restent indisponibles. Le GIEC travaille aujourd'hui à l'élaboration de méthodes fiables d'évaluation des émissions évitées par la conservation des forêts. Cette méthode pourrait servir pour le suivi du mécanisme de REDD. Les travaux sur l'adaptation engagés par le Programme de

Nairobi ont également pour objectif d'arriver à évaluer la mise en œuvre des stratégies d'adaptation.
